



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CROPSAV

Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

- Section santé végétale -

Angers – 10 mars 2026

ORDRE DU JOUR

1) Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

a – Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) :

- i. Bilan technique et financier 2025
- ii. Perspectives 2026

b – Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE) :

- i. Actions conduites en 2025
- ii. Perspectives 2026

c – Contrôle technique de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0) :

- i. Bilan du contrôle 2025 (filiale arboriculture BSV-2024) et recontrôle 2025 (filiale grandes cultures BSV-2025)
- ii. Perspectives 2026

ORDRE DU JOUR

2) Passeport phytosanitaire : bilan quantitatif et qualitatif 2025

3) Actualités phytosanitaires :

a – Panorama des foyers et alertes gérés en 2025

b – Focus sur :

- i. le chancre coloré du platane : une deuxième détection à Nantes
- ii. la flavescence dorée : nouvelles détections 2025, stratégie 2026 pour échange et avis
- iii. *Curtobacterium flaccumfaciens* pv *flaccumfaciens* : de nouveaux cas
- iv. *Ralstonia solanacearum* : contamination du Loir

4) Le nématode du pin : information

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE



**Bulletin de Sante
du Végétal**

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan financier 2024

	Coût total justifié <i>prévisionnel</i>	Coût éligible <i>prévisionnel</i>	Subvention OFB <i>prévisionnel</i>
BSV	652 922,13 € <i>785 955 €</i>	418 012,66 € <i>470 755 €</i>	312 809,51 € <i>353 066 €</i>
ENI	72 887,16 € <i>95 500 €</i>	66 011,61 € <i>84 166,67 €</i>	49 508,70 € <i>63 125,00</i>

1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Bilan financier 2025 :

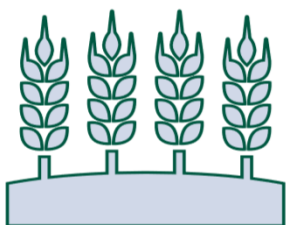
En cours de consolidation

ENI		Epidémiosurveillance	
Budget prévisionnel : 69 054,45 €			
Animation ENI	• 0,25 ETP financés	Subvention de 353 066 €	• +49 033 € BOP 206 (SORE + JEVI)
Résistance	<ul style="list-style-type: none"> • Animation filières ENI résistance (50 €/analyse programmée) • Indemnisation prélèvements (100 €/prélèvement effectuée) 	Financements des variables d'ajustements	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle fixe : 23 € / observation (prévisionnel) • Parcelle piège : 7 € / observation (prévisionnel) • GTR : 50 €
Biodiversité	• Indemnisation observateur-ices	Financement de l'animation	<ul style="list-style-type: none"> • Temps animation • Matériel • Formation et analyses
Autres dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Formation & analyse • Autres 		

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan technique épidémiologie 2025 :

En cours de consolidation



154
parcelles*
suivies
dont 76
éligibles



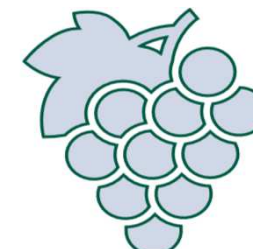
138
parcelles*
suivies
dont 74
éligibles



43
parcelles*
suivies
dont 13
éligibles



64
parcelles*
suivies
dont 52
éligibles



251
parcelles*
suivies
dont 198
éligibles

* Parcelles = parcelles fixes + parcelles flottantes + pièges

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan technique ENI Biodiversité 2025 :



66/66
observations



76/99
observations



27/33
observations



33/33
observations

1) Epidémiosurveillance et suivi des ENI

Bilan technique ENI résistances 2025 :

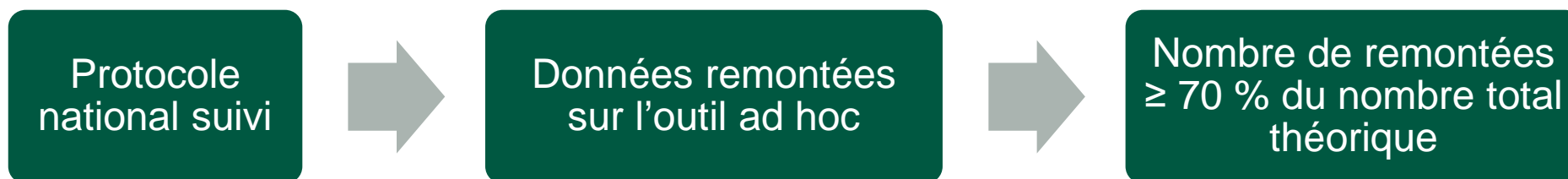
Filière	Culture	Bioagresseur	Substance active ou famille	fin période de prélèvement	À faire	Fait
ARBO	poirier	Venturia pirina	dithianon	31-juil.	2	0 (situation non rencontrée)
ARBO	poirier	Venturia pirina	dodine	31-juil.		
ARBO	pommier	Venturia inaequalis	dodine	31-juil.	2	2
ARBO	pommier	Venturia inaequalis	dithianon	31-juil.		
ARBO	pommier/ noyer	Cydia pomonella	carpovirusine	30-oct.	2	0 (situation non rencontrée)
GRD CULT	céréales à pailles	Ivraie	glyphosate	août	4	4
GRD CULT	céréales à pailles	Ivraie	prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide	juillet	3	3
GRD CULT	céréales à pailles	Vulpin	prosulfocarbe, flufénacet, propyzamide	juillet	2	2
GRD CULT	Céréales à pailles	Vulpin	Glyphosate	juillet	2	2
VIGNE	vigne	Plasmopara viticola	zoxamide	15-sept.	2	2
VIGNE	vigne	Plasmopara viticola	Qiol (+Qil)	15-sept.		
VIGNE	vigne	Plasmopara viticola	oxathiapiproline	15-sept.		

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Bilan 2025 :

SBT et dispositif Haute Valeur Environnementale (HVE)

Attestation délivrée par l'animatrice interfilière si :



Aucune demande en 2025...

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Perspectives 2026 :



Nouvelles règles
d'affichage

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**

La stratégie
écophyto 2030
Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos



Nouvelles trames
BSV



Application
vigicultures

1) Epidémiologie et suivi des ENI

Perspectives 2026 :

	Montant subvention 2026 (hors BOP206)	Montant subvention 2025 (hors BOP206)	Evolution 2026/2025
BSV	360 298,98 €	360 298,98 €	+ 0,00 €
ENI	69 096,87 €	69 054,45 €	+ 42,42 €

2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE)

Actions conduites en 2025 :

Encore plus de communications régulières sur ces OQ dans les BSV de chaque filière
(+ communications One Health).

Saisie sous Vigiculture 2.0 pour toutes les filières (sauf filière JEVI sous outil IGN).

Profil SRAL sous Vigiculture accessible dès juin 2025.

2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

Actions conduites en 2025 :

Examens visuels et piégeages réalisés dans chaque filière :

- **Viticulture** : 10 (+1 // 2024) pièges *Popillia japonica* ; 7 (-2 // 2024) pièges cicadelles de la Flavescence Dorée ; examens visuels sur une seule parcelle.
- **Grandes Cultures** : 4 (+1 // 2024) pièges *Diabrotica* spp ; 3 (+1 // 2024) pièges *Helicoverpa zea* ; 3 (+2 // 2024) pièges *Spodoptera frugiperda* ; 4 (+1 // 2024) pièges *Thaumatotibia leucotreta* ; examens visuels sur deux parcelles.
- **Maraichage** : 3 (= // 2024) pièges: *Spodoptera frugiperda*, *Popillia japonica* et *Tecia solanivora*.
- **Arboriculture fruitière** : 3 (= // 2024) pièges *Anthonomus quadrigibbus* ; 3 (= // 2024) pièges *Carposina sasakii* , 6 (+2 // 2024) pièges *Popillia japonica*, 3 (-1 // 2024) pièges *Rhagoletis pomonella* ; examens visuels sur 5 parcelles.
- **JEVI** : 1 piège (= // 2024) *Epitrix* ; 2 (-1 // 2024) pièges *Monochamus* ; 2 (= // 2024) pièges *Pityophthorus* ; 24 (-1 // 2024) pièges *Popillia japonica* ; examens visuels sur 12 (-8 // 2024) parcelles.

2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

Actions conduites en 2025 :

Résultats : Pas de détection d'OQ en 2025 ;

Difficultés : Protocoles nationaux SORE non adaptés pour les observateurs ;

Impossibilité pour les animateurs filières de faire des extractions de suivis en lien avec la SORE sous Vigicultures 2.0. Profils SRAL accessibles en juin 2025 : fonctionnement non efficient car obligation pour le SRAL de faire des extractions régulières pour rester en veille avec un accès aux données uniquement validées par l'animateur (qui valide les parcelles sans voir les données en lien avec la SORE).

2) Suivi des OQ en lien avec la SORE

Perspectives 2026 :

- Re conduite à l'identique
- Relancer le national pour que les animateurs filières aient accès aux données en lien avec la SORE sous Vigicultures.

Des suivis et des actions qui vont se poursuivre en 2026.

Merci aux animateurs filières pour leur investissement dans ce travail

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Rappel Extrait du Vademecum du contrôle de second niveau 2024 (sur 2023)

GRILLE INDICATIVE (ajustements éventuels courant 2023 ou 2024)

base de calcul de la réfaction par croix :

ROUGE	
pour un BSV donné de l'échantillon contrôlé : Ex / BSV blé "avril 2023" ou BSV céréales à paille "avril 2023"	chaque écart majeur ("zone rouge") pénalise le réseau régional à hauteur de : 0,05% du budget régional total (1% en cas de manque de BSV Bilan)
pour l'échantillon complet contrôlé = somme de tous les BSV contrôlés en année n	quel que soit le nombre de croix "rouge", la réfaction ne peut être supérieure à : 3% du budget régional total
en cas de persistance de plus de 50% des croix rouges en année n+1 par rapport à l'année n ; le srl propose au préfet une retenue budgétaire globale pouvant aller jusqu'à 10% du budget total régional	
orange	. = en cas d'écart majeur sans réfaction budgétaire (zone "orange") :
le principe est que ces écarts majeurs (oranges) :	<ul style="list-style-type: none"> * repassent tous en écarts mineurs en année n+1 * ou bien que la conformité soit rétablie (zone verte)
en cas de persistance de plus de 50% d'écarts majeurs pour l'ensemble du réseau régional évalué en n+1 par rapport à l'année n. :	une réfaction forfaitaire s'appliquera au budget régional en n+1 à hauteur de : 2% du budget régional total
Les réfaction "rouges" et "oranges" se cumulent donc à hauteur de bonus :	du budget régional total (ou jusqu'à 12% maximum en cas de double persistance de 5% manquements en zones rouge et orange)
Les éventuelles réfections seront redistribuées aux régions les plus vertueuses (somme nulle)	

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Rappel

A chaque CROPSAV : les modalités d'affectation de ces éventuelles réfections budgétaires seront débattues.

Exemple :

En 2024, les réfections budgétaires dues au contrôle de second niveau auraient pu imputer, si ce n'était pas un contrôle « à blanc », le budget total de 5 x 0,05% soit 0,25%, ce qui aurait engendré une perte de 353 066 € x 0,25% = 883€.

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Bilan du recontrôle Grandes Cultures : rappel = 4 non-conformités sur les BSV 2023.

Choix d'effectuer le recontrôle sur les BSV 2025 car résultats du contrôle des BSV 2023 communiqués en août 2024.

- Hiérarchisation des informations dans les BSV : faire ressortir les risques forts et les urgences de vigilance. *Amélioration insuffisante constatée sur les BSV 2025 -> Amélioration attendue en 2026.*
- Références comparatives aux années passées et/ou aux régions voisines pour faire ressortir des évolutions pluriannuelles notamment liées aux facteurs climatiques.
L'IT de 2019 demande une analyse par rapport à l'année précédente uniquement / L'analyse des régions voisines demande beaucoup de temps de lecture des BSV limitrophes – justifié au national
- Informations sur les plantes exotiques envahissantes, One health, et organismes SORE. *Levée*
- Informations du site <https://www.r4p-inra.fr/fr>
Ce site n'apparaît pas totalement à jour, demande d'utilisation, en substitution, du site Ecophytopic pour traiter des résistances. Acceptée au national

Recontrôle satisfaisant et sans impact budgétaire.

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Bilan du contrôle Arboriculture 2025 : 7 non-conformités sur 52 point évalués.

Non conformités mineures :

- Hiérarchisation des informations dans les BSV : faire ressortir les risques forts et les urgences de vigilance. *Amélioration attendue en 2026.*
- Références comparatives aux années passées et/ou aux régions voisines pour faire ressortir des évolutions pluriannuelles notamment liées aux facteurs climatiques. *Justifié précédemment.*
- Prise en compte des données pédoclimatiques.
- Prise en compte des sensibilités variétales.

Non conformité majeure sans réfaction budgétaire en année N :

- Informations sur les plantes exotiques envahissantes.
- Utilisation du logo « Résistances »
- Présence des éventuelles résistances quand elles existent



Les deux points précédents sont liés à la pratique de l'animateur qui est à revoir pour 2026 : le logo pour citer des résistances existantes, et le message d'appel à volontaires pour prélèvements en cas de suspicion de résistances (ENI) à revoir.

Un BSV de qualité, pas d'impact budgétaire en 2026.

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Perspectives 2026 (contrôle sur la campagne 2025)

Filière supervisée = Viticulture

+

Recontrôle des non-conformités N-1 de la filière Arboriculture

Des questions ? Des remarques ?

